

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**LASCOL CLEAN EASY**

Date de révision: 24.01.2017

Code du produit: 136

Page 1 de 9

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

LASCOL CLEAN EASY

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Nettoyeur

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	LASCOL LUBRIFIANTS	
Rue:	28 Avenue Carnot, BP 30038	
Lieu:	F-78290 CROISSY SUR SEINE	
Téléphone:	+33 09.80.52.18.73	Téléfax: +33 09.57.94.90.76
e-mail:	lascol.lubrifiants@gmail.com	

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Mentions de danger:

Aérosol extrêmement inflammable.

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Hydrocarbures en C7, n-alcane, isoalcane, cycloalcane

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcane, isoalcane, cycloalcane, &lt;5% n-hexane

Acétone

**Mention** Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P280	Porter gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**LASCOL CLEAN EASY**

Date de révision: 24.01.2017

Code du produit: 136

Page 2 de 9

P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P261	Éviter de respirer vapeurs/aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501	Éliminer le contenu/récepteur dans déchets dangereux.

**2.3. Autres dangers**

Récepteur sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.  
Conserver hors de la portée des enfants.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance	Quantité
	N° CE N° Index N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
	Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cycloalkanes, <5% n-hexane	25-50 %
	921-024-6 01-2119475514-35	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H315 H336 H304 H411	
	Hydrocarbures en C7, n-alkanes, isoalkanes, cycloalkanes	25-50 %
	927-510-4 01-2119475515-33	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H315 H336 H304 H411	
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone	10-20 %
	200-662-2 606-001-00-8	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066	
75-28-5	isobutane	2,5-10 %
	200-857-2 601-004-00-0	
	Flam. Gas 1; H220	
74-98-6	propane	2,5-10 %
	200-827-9 601-003-00-5	
	Flam. Gas 1; H220	
124-38-9	dioxyde de carbone	2,5-10 %
	Compressed gas; H280	

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**LASCOL CLEAN EASY**

Date de révision: 24.01.2017

Code du produit: 136

Page 3 de 9

**Indications générales**

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver avec: Eau et savon.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

**Après contact avec les yeux**

Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 5 minutes. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

NE PAS faire vomir. Danger par aspiration: Demander immédiatement un avis médical.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune donnée disponible

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO2). Poudre d'extinction., Mousse.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Gaz/vapeurs, toxique.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Combinaison complète de protection.

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Information supplémentaire**

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuel Tenir toute personne non protégée à l'écart. Se tenir du côté du vent. Assurer une aération suffisante. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Eloigner toute source d'ignition. Éviter le contact avec la peau. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Assurer une aération suffisante. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**LASCOL CLEAN EASY**

Date de révision: 24.01.2017

Code du produit: 136

Page 4 de 9

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

**Préventions des incendies et explosion**

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

**Information supplémentaire**

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.

Ne pas conserver à des températures supérieures à: 50 °C

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.

**Indications concernant le stockage en commun**

aucune/aucun

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
67-64-1	Acétone	500	1210		VME (8 h)	
		1000	2420		VLE (15 min)	
124-38-9	Carbone (dioxyde de)	5000	9000		VME (8 h)	

**Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX, 2016 (INRS)**

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
67-64-1	Acétone	Acétone	100 mg/l	Urine	en fin de poste

**8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures d'hygiène**

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**LASCOL CLEAN EASY**

Date de révision: 24.01.2017

Code du produit: 136

Page 5 de 9

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau.

**Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques.

**Protection des mains**

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Matériau approprié: Caoutchouc butyle.

Épaisseur du matériau des gants:  $\geq 0,7$ mm

période de latence:  $\geq 60$ min

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: Aérosol

Couleur: incolore

**Modification d'état**

Point de fusion: non déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:  $< 0$  °C

Point d'éclair: non applicable

**Dangers d'explosion**

Le produit n'est pas: Explosif. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Température d'inflammation:  $> 200$  °C

Densité (à 20 °C): 0,70597 g/cm<sup>3</sup>

Teneur en solvant: 96,6 % un solvant organique

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.6. Produits de décomposition dangereux**

Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**LASCOL CLEAN EASY**

Date de révision: 24.01.2017

Code du produit: 136

Page 6 de 9

**Toxicité aiguë**

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
	Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cycloalkanes, <5% n-hexane					
	par voie orale	DL50 mg/kg	>5840	RAT		
	dermique	DL50 mg/kg	>2920	RAT		
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	<25,2	RAT		
	Hydrocarbures en C7, n-alkanes, isoalkanes, cycloalkanes					
	par voie orale	DL50 mg/kg	>5840			
	dermique	DL50 mg/kg	>2920			
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	23,3 mg/l			
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone					
	par voie orale	DL50 mg/kg	5800	Rat	RTECS	
	dermique	DL50 mg/kg	20000	Lapin	IUCLID	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	76 mg/l	Rat		

**Effets sensibilisants**

non sensibilisant.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

N° CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
	Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cycloalkanes, <5% n-hexane						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	<10 mg/l	96 h	FISH		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	3 mg/l	48 h	DAPHNIA		
	Hydrocarbures en C7, n-alkanes, isoalkanes, cycloalkanes						
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	3 mg/l	48 h	daphnia		
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	5540	96 h	Onchorhynchus mykiss		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	6100	48 h	Daphnia magna		

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**LASCOL CLEAN EASY**

Date de révision: 24.01.2017

Code du produit: 136

Page 7 de 9

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone	-0,24
75-28-5	isobutane	2,8
74-98-6	propane	2,36

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

Toxique pour les organismes aquatiques.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Code d'élimination des déchets - Produit**

150104 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages métalliques

**Code d'élimination des déchets - Résidus**

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

**14.1. Numéro ONU:** UN1950  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** AÉROSOLS  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 2  
Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F  
Dispositions spéciales: 190 327 344 625  
Quantité limitée (LQ): 1 L  
Catégorie de transport: 2  
Code de restriction concernant les tunnels: D

**Autres informations utiles (Transport terrestre)**

E0

**Transport fluvial (ADN)**

**14.1. Numéro ONU:** UN1950  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** AÉROSOLS  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 2



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## LASCOL CLEAN EASY

Date de révision: 24.01.2017

Code du produit: 136

Page 8 de 9

Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F  
Dispositions spéciales: 190 327 344 625  
Quantité limitée (LQ): 1 L

**Autres informations utiles (Transport fluvial)**

E0

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU:** UN1950  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** AEROSOLS  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 2  
**14.4. Groupe d'emballage:** -  
Étiquettes: 2, see SP63

Marine polluant: x  
Dispositions spéciales: 63, 190, 277, 327, 344, 959  
Quantité limitée (LQ): See SP277  
EmS: F-D, S-U

**Autres informations utiles (Transport maritime)**

E0

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU:** UN1950  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** AEROSOLS  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 2.1  
Étiquettes: 2.1



Dispositions spéciales: A1 A145 A167 A802  
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): Forbidden  
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): Forbidden  
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): Forbidden  
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 203  
IATA-Quantité maximale (cargo): 150 kg

**Autres informations utiles (Transport aérien)**

E0

: Forbidden

**14.5. Dangers pour l'environnement**



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**LASCOL CLEAN EASY**

Date de révision: 24.01.2017

Code du produit: 136

Page 9 de 9

DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT:

oui



Matières dangereuses: Solvent Naptha

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Marine polluant: Yes.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 28: isobutane

2010/75/UE (COV): 682 g/l

2004/42/CE (COV): 96,6%

**Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H229	Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)